REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT AND MAINTENANCE

SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N°_____/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM DU 16 JUIL 2019

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°05/DC/MINJEC/CIPM/19 DU 19 juin 2019 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET MOBILIER DE BUREAU POUR LA COORDINATION NATIONALE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA JEUNESSE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2018/011 du 11juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu le Décret N° 1977/041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret N° 2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le Décret N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
Considérant la Demande de cotation N°05/DC/MINJEC/CPM/19 du 19 juin 2019 pour l'acquisition des équipements et mobilier de bureau pour la Coordination Nationale de l'Observatoire National de la Jeunesse.

DECIDE :

Article 1er L'Etablissement ci-après désigné est déclaré adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE ADRESSE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU D'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION (EN MOIS)
ETS LIFE, B.P : 6229 Ydé, Tél 696 505 112	27 697 744	YAOUNDE	30 JOURS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 16 JUIL 2019

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
Maître d'Ouvrage

Ampliations : -
- ARMP
- MINMAP
- CPM/MINJEC
- Intéressé
- Archives/Chrono